

D2026-90

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Cession de véhicule

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22 alinéa 10 ;

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire, pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Vu la délibération n° 23-5-4 du Conseil Municipal du 29 juin 2023 approuvant le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de vente aux enchères publiques en ligne avec la SAS AGORASTORE ;

DECIDE

De céder le véhicule FIAT DUCATO immatriculé 654-DYQ-78, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°127, propriété de la commune, à MARIO CARS domicilié au 25, Avenue Pierre ABELIN, 86100 CHATELLERAULT – France et représenté par son président, Nabil BELHANI. Le montant de la cession du véhicule s'élève à 5 800.00 € net

De préciser que le véhicule FIAT DUCATO, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°127, à l'issue de la cession, sera retirée de l'inventaire de la Ville (Bien 7679VEH).

Le Pecq, le 29/07/2026



Le Maire



Anne-Laure de BROSSES